

États financiers

**FONDATION LE PETIT
BLANCHON**

Exercice terminé le 31 mai 2014



FONDATION LE PETIT BLANCHON

États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2014

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la Fondation Le Petit Blanchon

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Le Petit Blanchon, qui comprennent le bilan au 31 mai 2014 et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la fondation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits de dons dont il n'est pas toujours possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la fondation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mai 2014 et le 31 mai 2013, de l'actif à court terme au 31 mai 2014 et au 31 mai 2013 et de l'actif net au 1^{er} juin 2013 et 31 mai 2014. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2013, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.



Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « *Fondement de l'opinion avec réserve* », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Le Petit Blanchon au 31 mai 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 28 novembre 2014

¹ CPA auditeur, CA permis no A108256



FONDATION LE PETIT BLANCHON

Bilan

31 mai 2014

	2014	2013
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 036 \$	17 475 \$
Dépôts à terme, 1,35 %	172 918	157 849
Débiteurs (note 3)	21 188	-
Stock de produits dérivés	4 393	7 718
	<u>201 535</u>	<u>183 042</u>
Immobilisations (note 4)	157 731	148 767
Dépôts à terme, 1,35 %, échéants en juin et juillet 2015	129 162	-
	<u>488 428 \$</u>	<u>331 809 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Fournisseurs	34 480 \$	- \$
Dû au Centre jeunesse de Québec	23 384	31 970
	<u>57 864</u>	<u>31 970</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 5)	86 346	89 129
	<u>144 210</u>	<u>121 099</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	71 385	59 638
Non affecté	272 833	151 072
	<u>344 218</u>	<u>210 710</u>
	<u>488 428 \$</u>	<u>331 809 \$</u>

Engagement (note 6)

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur



FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mai 2014

	2014	2013
Produits		
Contributions de sociétés	130 263 \$	75 488 \$
Contributions d'organismes	12 353	26 270
Contributions de particuliers	127 267	27 190
Contributions en biens et services	14 576	15 210
Autres dons	-	17 026
Produits dérivés	6 163	14 681
Intérêts	2 429	2 849
Amortissement des apports reportés	6 883	8 034
	299 934	186 748
Charges		
Coûts de levée de fonds	59 102	8 181
Dons	26 926	27 385
Dépenses de fonctionnement de la Maison Le Petit Blanchon	33 322	42 422
Fournitures et entretien de la Maison Le Petit Blanchon	13 036	4 892
Coûts des produits dérivés vendus	3 325	1 917
Activités promotionnelles	8 497	6 465
Honoraires professionnels	5 176	4 581
Autres	1 282	1 772
Amortissement des immobilisations	15 760	14 263
	166 426	111 878
Excédent des produits sur les charges	133 508 \$	74 870 \$



FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mai 2014

	Investi en immobilisations	Non affecté	2014 Total	2013 Total
Solde au début de l'exercice	59 638 \$	151 072 \$	210 710 \$	135 840 \$
Excédent des produits sur les charges	(8 877)	142 385	133 508	74 870
Investissements en immobilisations	24 724	(24 724)	-	-
Apport affecté à l'acquisition d'immobilisations	(4 100)	4 100	-	-
Solde à la fin de l'exercice	71 385	272 833 \$	344 218 \$	210 710



FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mai 2014

	2014	2013
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	133 508 \$	74 870 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	15 760	14 263
Amortissement des apports reportés	(6 883)	(8 034)
	142 385	81 099
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(21 188)	42 225
Stock de produits dérivés	3 325	(3 759)
Fournisseurs	34 480	(6 650)
Dû au Centre jeunesse de Québec	(8 586)	31 970
	150 416	144 885
Activités d'investissement		
Variation nette des dépôts à terme	(144 231)	(82 849)
Acquisition d'immobilisations	(24 724)	(46 433)
	(168 955)	(129 282)
Activités de financement		
Apport reporté afférent aux immobilisations	4 100	-
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(14 439)	15 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	17 475	1 872
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 036 \$	17 475 \$



FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mai 2014

1. Statut et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de promouvoir et de soutenir des projets visant à aider et à améliorer la qualité de vie d'enfants vivant des situations critiques. Elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2.4 Instruments financiers

2.4.1 Évaluation des instruments financiers

La fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dons à recevoir et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et



FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mai 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

du montant dû au Centre jeunesse de Québec.

2.4.2 Dépréciation des instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

2.5 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Aménagements Maison Le Petit Blanchon	4 %
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

2.6 Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés sont amortis aux mêmes rythmes que l'amortissement des immobilisations s'y rapportant.

2.7 Constatation des produits

2.7.1 Apports

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.



FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mai 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.7.2 Contributions en biens et services

Les contributions en biens et services sont comptabilisées à leur juste valeur.

2.7.3 Activités de levées de fonds

Les produits provenant des activités de financement sont comptabilisés lorsqu'elles ont eu lieu.

3. Débiteurs

	2014	2013
Dons à recevoir	12 250 \$	- \$
Taxes à la consommation	8 938	-
	21 188 \$	- \$

4. Immobilisations

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagements Maison Le Petit Blanchon	96 747 \$	8 660 \$	88 087 \$	89 943 \$
Maison Le Phare - en cours de construction (note 6)	19 709	-	19 709	-
Mobilier et équipement	76 735	27 055	49 680	58 459
Matériel informatique	430	175	255	365
	193 621 \$	35 890 \$	157 731 \$	148 767 \$



FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mai 2014

5. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2014	2013
Solde au début	89 129 \$	97 163 \$
Apport reçu	4 100	-
Amortissement	(6 883)	(8 034)
Solde à la fin de l'exercice	86 346 \$	89 129 \$

6. Engagement

En vertu d'un contrat d'emphytéose échéant en septembre 2048, les loyers minimums futurs, composés des rentes annuelles et de l'acquittement de l'entretien extérieur totalisent 805 000 \$ et comprennent des versements annuels de 23 000 \$ pour les cinq prochains exercices. La fondation s'est engagée à ériger un bâtiment dont le coût de réalisation ne devra pas être moindre que 500 000 \$ et devra se terminer au plus tard en octobre 2015. La direction estime un coût de construction de ce bâtiment à 1 300 000 \$.

7. Exposition aux risques financiers

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de la fondation aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2014.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et au montant dû au Centre jeunesse de Québec.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs et aux effets à recevoir. L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

